

Paris, le 04 juillet 2023

Chers parents,

Vous avez fait le choix d'inscrire ou de réinscrire votre fils/fille en classe **d'ULIS 6^{ème} - 5^{ème}** à St Pierre Fourier pour la prochaine année scolaire et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Nous aurons le plaisir d'accueillir votre enfant, à l'occasion de la rentrée que nous avons fixé au **mardi 05 septembre 2023 à 13H30** sur le site **d'Eugène Napoléon situé au 252 ter, rue du Faubourg St Antoine 75012 PARIS.**

Dans l'attente de vous retrouver début septembre, je vous souhaite un bel été et de bonnes vacances.

Sébastien CAPRIOLI

Chef d'établissement



RENTREE SCOLAIRE 2023 /ACCUEIL DES COLLEGIENS

Accueil des élèves de Sixièmes et leurs parents le mardi 05 septembre 2023

- 6^{ème} 1 et 6^{ème} 2 : de 9h00 à 11h00 sur le site de St Pierre au 13, Rue de Prague
- 6^{ème} 3 et 6^{ème} 4 : de 13h30 à 15h30 sur le site d'Eugène Napoléon au 252 ter, rue du Fbg St Antoine

Accueil des élèves de Cinquième : **Mardi 05 septembre 2023**

- 5^{ème} 1 et 5^{ème} 2 : de 10h30 à 12h30 sur le site de St Pierre au 13, Rue de Prague.
- 5^{ème} 3 et 5^{ème} 4 : de 15h00 à 16h30 sur le site d'Eugène Napoléon au 252 ter, rue du Fbg St Antoine

Accueil des élèves de Quatrième : **Mardi 05 septembre de 14h00 à 15H30** sur le site de St Pierre

Accueil des élèves de Troisième : **Mardi 05 septembre de 14h30 à 16H00** sur le site de St Pierre

Accueil des élèves de l'ULIS Prague : **Mardi 05 septembre de 14H00 à 16H00** sur le site de St Pierre au 13, rue de Prague

Accueil des élèves de l'ULIS EN : **Mardi 05 septembre de 13H30 à 15H30** sur le site EN au 252 ter, rue du Faubourg Saint Antoine

Les cours pour tout le collège commenceront le mercredi 06 septembre 2023 (l'heure de début des cours dépendra de l'emploi du temps de chaque classe). Pour les élèves demi-pensionnaires, le service de restauration sera assuré dès le mercredi 06 septembre 2023.

Réunion d'information pour les parents des élèves de 4^{ème} :

- le mardi 05 septembre à 17h30 (13, rue de Prague)

Réunion d'information pour les parents des élèves de 3^{ème} :

- le jeudi 07 septembre à 17h30 (13, rue de Prague)

Réunion d'information pour les parents des élèves de 5^{ème} :

- le jeudi 07 septembre à 17h30 au 13 rue de Prague pour les 5^{èmes} 1 et 2
- le lundi 11 septembre à 17h30 au 252 ter, rue du faubourg S^t Antoine pour les 5^{èmes} 3 et 4

Réunion des parents correspondants : le jeudi 19 octobre à 18h00 (13, rue de Prague)

Assemblée générale de l'APEL : le lundi 25 septembre de 19h00 à 21h00 (13, rue de Prague)

***Journée Portes Ouvertes « Ecole, Collège et Lycée »
Samedi 14 octobre sur les deux sites***

Le calendrier du 1^{er} trimestre de l'année scolaire sera distribué à votre enfant à la rentrée

Remarque :

- La répartition des élèves dans les classes est faite en fonction des options choisies, des emplois du temps, des avis des professeurs et responsables de niveau. Aucun changement de classe ne sera effectué à la rentrée.



252 ter rue du Faubourg Saint Antoine - 75012 Paris
Tél. : 01 53 27 61 90 - Fax : 01 53 27 61 95
E-mail : secretariatprimaire@ecpierrefourier.org
<http://www.spfparis12.fr>

13, rue de Prague - 75012 Paris
Tél. : 01 43 43 55 03 - Fax : 01 43 43 65 85
E-mail : secretariat@ecpierrefourier.org
<http://www.spfparis12.fr>

Lectures d'été au collège



2023-2024

Ces lectures obligatoires feront l'objet d'une évaluation à la rentrée scolaire dont la forme pourra varier.

6 ^{ème}	<ol style="list-style-type: none">1- <i>La Bibliothécaire</i>, Gudule, Livre de poche jeunesse.2- Un roman au choix dans la collection « Histoires noires de la mythologie », édition Nathan.
5 ^{ème}	<ol style="list-style-type: none">1- <i>La Rivière à l'envers</i>, tome 1, « Tomek » , Jean-Claude Mourlevat, Pocket jeunesse.2- Un livre au choix* parmi : <i>Le chevalier au bouclier vert</i> d'Odile Weulersse, Livre de poche. <i>Merlin ou Lancelot</i> d'A.M. Cadot Colin, Livre de poche. <i>L'hiver des loups</i> d'Evelyne Brisou-Pellen, Folio junior. <i>Les cinq écus de Bretagne</i> d'Evelyne Brisou-Pellen, Livre de poche.
4 ^{ème}	<ol style="list-style-type: none">1- <i>Dracula</i>, Bram Stoker, traduction de Josette Chicheportiche, Texte abrégé, Classiques & Cie, Le Livre de Poche Jeunesse, Hatier, (œuvre traduite et abrégée, veuillez donc à bien <u>respecter l'édition indiquée</u>).2- <i>Arsène Lupin, Gentleman cambrioleur</i>, Maurice Leblanc, Livre de poche. (<u>Attention 9 nouvelles à lire dans cette version</u>)
3 ^{ème}	<ol style="list-style-type: none">1- <i>Des Fleurs pour Algernon</i>, Daniel Keys, J'ai lu.2- <i>Petit Pays</i>, Gaël Faye, livre de poche (édition couverture jaune).

Fiche d'inscription aux projets d'animation pastorale

A remplir seulement si vous inscrivez votre enfant au caté ou au FRAT



Dans le cadre du projet éducatif et pastoral, l'établissement propose à votre enfant un parcours de réflexion et d'enseignements sur les valeurs humaines et la culture religieuse. Il participera ainsi en classe, au Groupe de Réflexion et peut participer également à d'autres projets facultatifs avec votre autorisation.

Initiation chrétienne

Nom et prénom de l'enfant : Classe.....

Date de baptême :

Paroisse de baptême : Diocèse :

A quel parcours inscrivez-vous l'enfant ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Approfondissement de la foi chrétienne | <input type="checkbox"/> Profession de Foi (à partir de la 6 ^e) |
| <input type="checkbox"/> Sacrement du Baptême | <input type="checkbox"/> Confirmation (à partir de la 4 ^e) |
| <input type="checkbox"/> Communion | |

Frat de Jambville (du 17 au 20 mai 2024 **pour les élèves de 3^e et 4^e**)

C'est un pèlerinage qui réunit près de 10 000 collégiens de toute l'Île-de-France. Un moment privilégié où les chemins se croisent, où les cœurs se lient, où les esprits s'apaisent dans la quiétude verdoyante. C'est là, entre partage et communion, que se dessine la beauté de cette aventure pérégrine.

L'équipe d'animation pastorale

Signature des 2 parents
(Indispensable pour une inscription au baptême)





ensemble scolaire Saint Pierre Fourier

Eugène Napoléon

Messe de rentrée

Jeudi 14 septembre à 18h30

Eglise St Antoine des 15/20

**66 avenue Ledru-Rollin
75012 PARIS**



Cérémonie d'accueil des nouveaux élèves de l'établissement.

Venez nombreux pour vivre ce moment en famille !

*A la fin de la célébration,
vous êtes conviés au verre de l'amitié.*



(rejoignez notre équipe !)

Chères familles de Saint Pierre Fourier,

Vous recevez ce courrier parce que vous avez fait le choix de maintenir ou d'inscrire votre enfant dans l'Ensemble scolaire Saint Pierre Fourier (ESSPF). Vous intégrez alors notre communauté éducative et notre association des parents d'élèves. Elle participe à :

- **l'animation** de la vie de l'école à travers le Marché de Noël (toujours féérique), la kermesse (festive pour les petits et les grands), les cafés des parents pour faire connaissance, la galette pour échanger sur nos bonnes résolutions et remercier les bénévoles du marché de Noël.

- **l'amélioration des conditions d'enseignements** de nos enfants en collaboration avec les directions : lors de nos réunions trimestrielles, avec l'OGEC et dès que l'actualité le nécessite.

Pour l'année 2022-2023, votre conseil d'administration se présentait ainsi :

AOUIDAT Btissame*	SEKSAF-LATOUCHE Nadia (ICF)*
AUTRIVE Céline*	PRINCE Vincent
DELAUNAY Loan - Secrétaire*	JELOCHA Jérôme
SCANNAVINO Maxime - Président	MARTINEZ Habiba
CISSOKHO Rokhayatou*	BUSCHINI Philippe - Trésorier*
GENDRE Catherine	CHABAUTY-DIANE Estelle
DELCOURT Bénédicte	GUERROUAHEN Yasmine
DUCLOS Brigitte*	

*(*Administrateur sortant au bout des 3 ans, démissionnaire ou coopté)*

Selon nos statuts, « le conseil d'administration de l'APEL comprend de 9 à 15 membres élus pour 3 ans lors de l'Assemblée générale ordinaire annuelle. Le conseil se renouvelle par tiers tous les ans ; les membres sortants sont rééligibles ». Nous vous invitons donc à **rejoindre** l'équipe car 7 postes sont à pourvoir.

L'**APEL vit grâce à vous**. Elle vous représente tous : du premier degré (maternelle et élémentaire) au second degré (collège et lycée).

Nous avons besoin de vous pour que l'association continue à organiser ses « incontournables », mais aussi pour lancer de nouveaux projets.

Les **conditions** pour être membre sont **très simples** : avoir un enfant dans l'établissement (maternelle, élémentaire, collège ou lycée) et cotiser à l'association (versée avec les frais de scolarité).

Vous pouvez **transmettre votre candidature** avant le 20 septembre 2022 par mail secretariat@apel-esspf.fr ou secretariat.apel.enspf@gmail.com avec votre nom/ téléphone/ classe de votre (vos) enfant(s) et un petit mot de présentation (vous et vos motivations à rejoindre l'association).

Ainsi, vous vous engagez à vous investir dans une des manifestations organisées tout au long de l'année, d'apporter des idées, de partager des moments amicaux, avec pour **finalité** : **donner le sourire** à nos enfants et **améliorer leurs conditions de vie scolaire** de la Maternelle jusqu'en Terminale !

Pour mieux connaître nos actions, nous vous invitons à notre **Assemblée Générale Ordinaire (AGO)** le **lundi 25 septembre 2023 à 19h00** (13 rue de Prague 75012 Paris), qui sera l'occasion de vous présenter le bilan moral et financier de l'association de l'année précédente.

Rejoignez-nous ! N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des questions sur l'APEL ou transmettre votre candidature de futur administrateur : secretariat@apel-esspf.fr

Consultez notre site Internet : <https://apel.spfparis12.fr/>

Je vous souhaite à tous de bonnes vacances et à l'année prochaine !

Bien à vous,

Maxime Scannavino

Le président de l'APEL ESSPF

Le 28 juin 2023

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de l'APEL de l'Ensemble Scolaire Saint Pierre Fourier

Madame, Monsieur, Chers Parents,

Vos enfants vont prendre ou reprendre leur place au sein de l'Ensemble Scolaire Saint Pierre Fourier (ESSPF). Pour débiter l'année, votre association de parents d'élèves est heureuse de vous inviter à :

L'assemblée générale ordinaire (AGO) de l'APEL - ESSPF
qui aura lieu le
lundi 25 septembre 2023 à 19h00
au 13 rue de Prague 75012 Paris

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Accueil du président et de la direction – nomination du secrétaire de séance et des scrutateurs
2. Rapport moral sur l'activité de l'année écoulée
3. Rapport financier
4. Approbation des comptes
5. Election des membres du conseil d'administration
6. Verre d'accueil
7. Premier conseil d'administration (uniquement pour les membres élus) :
 - a. constitution du bureau ;
 - b. vote du budget pour les 1er secours.

Si vous ne pouvez pas assister à la réunion, il est possible de vous faire représenter :

- A. soit par une autre famille membre ;
- B. soit par un administrateur de l'APEL (cf. « lettre aux parents »).

Dans tous les cas, vous devrez remplir un pouvoir (cf. pièce jointe). Pour la deuxième option (membre de l'APEL), vous devez envoyer votre pouvoir rempli au secrétariat de l'école ou par mail (secretariat@apel-esspf.fr ou secretariat.apel.enspf@gmail.com) à l'attention du président de l'APEL.

L'APEL c'est vous, c'est votre association, elle vous représente et existe grâce à votre engagement. Comme toute association, elle repose sur le partage de nos savoir-faire et le bénévolat dans un but commun : celui d'améliorer les conditions d'enseignement de nos enfants.

Pour plus d'informations, consultez notre site Internet : <https://apel.spfparis12.fr/>

Nous vous attendons nombreux à cette assemblée. Si vous êtes volontaire et disponible, rejoignez-nous au conseil d'administration, véritable moteur de notre association.

Très cordialement,

Le président et les membres du conseil d'administration



- Pouvoir -

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE (AGO)

Date : le 25 septembre 2023 à 19h00

Lieu : 13 rue de Prague – 75012 Paris

Mme / M. :

Parents de :

Téléphone :

Mail :

Participera à l'Assemblée Générale Ordinaire

Ne participera pas à l'Assemblée Générale Ordinaire

et donne pouvoir à Mme/M

en vue de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'APEL Ensemble Scolaire - St Pierre Fourier du 25 septembre 2023, prendre part à toutes délibérations, procéder à tous votes et généralement faire le nécessaire.

Fait à

Le

Signature

Commission Handicap

La commission handicap de l'ensemble scolaire Saint Pierre Fourier s'attachera à sensibiliser les enfants, les équipes pédagogiques et les parents aux handicaps dans les Unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS). Elle s'attachera aussi à la nécessité de favoriser en continu l'accueil des enfants porteurs de handicaps dans leurs pluralités. La commission participe ainsi à son niveau à **favoriser l'inclusion au sein des établissements de l'ESSPF.**

Actions de sensibilisation

- **Organisation d'une exposition YA FOUÉ!** « C'est pas... juste une exposition sur le handicap » à la sensibilisation aux handicaps invisibles et visibles. Une exposition adaptée aux enfants des grands primaires (CE2/CE1/CM2).

Aide au financement de matériels adaptés

- **Des matériels adaptés aux handicaps favorisent l'apprentissage et facilitent l'inclusion.** « *Enfants différents* » implique parfois des besoins différents. À la suite des concertations avec le corps enseignant (du dispositif ULIS et du milieu ordinaire), nous identifierons les besoins en équipements adaptés aux enfants porteurs de handicap.

Enfin, la commission, à travers son représentant pourra intervenir sur les sujets handicaps tout au long de l'année (En fonction des besoins des enseignants et/ou des Chefs d'Établissements, lors des Journées Portes Ouvertes de l'école, pendant les cafés des parents, etc.).



Commission Pastorale

Le réseau d'animation pastorale de l'Apel participe à la dimension évangélique de l'enseignement catholique et propose d'accompagner les parents dans leur spiritualité ou leur intériorité.



Commission Communication

La commission communication est en lien avec toutes les autres commissions.

Grâce à une équipe de communication volontaire et motivée, **le site Internet de l'Apel ESSPF a pu voir le jour au premier trimestre 2023.**

Ses missions

- Être force de proposition pour la réalisation de toutes les formes de communication (digital et impression)
- Réaliser les affiches pour les événements
- Réaliser divers documents
- Prises de vue sur les événements
- Animer le site Internet
- Etc.



Ne pas jeter sur la voie publique. Crédit photo : Pixabay - 02-2023



Ensemble Scolaire Saint Pierre Fourier

RÔLE DE L'APEL

Relayer les informations

Vers les Directions et l'ensemble de la communauté des parents, sur les projets que nous portons (éco-école, handicap, etc.) et les actions de l'Apel de Paris.

Animer les temps forts de l'école

Marché de Noël (temps de l'Avent), Kermesse (fin d'année), Forum des métiers (3^e), formation aux premiers secours (2nd), etc.

Soutenir financièrement les projets éducatifs

Améliorer les conditions d'apprentissage (cour de récréation, mobilier du réfectoire, projet Voltaire, etc.)

ACTIONS ET ÉVÉNEMENTS DE L'APEL

Actions équitables sur le primaire et secondaire (de la maternelle à la terminale)

Secondaire

Forum des métiers
Financement de la formation aux premiers secours
Projet Voltaire

Primaire

Café d'accueil des parents
Marché de Noël
Kermesse

COMMISSIONS DE L'APEL

Eugène Napoléon Saint-Pierre Fourrier

Service ICF Information et Conseil aux familles

Le service Information et Conseil aux Familles (ICF) est un service ressource présent dans la plupart des départements et des académies.

Il s'adresse à tous les parents d'élèves dont les enfants sont scolarisés au sein des établissements de l'Enseignement catholique.

Son rôle est d'accueillir, informer, soutenir et accompagner les familles.

Au sein de chaque APEL d'établissement, un ou deux parents membres sont nommés correspondants ICF ». Leur rôle est celui de créateur de liens et relais d'information. Ils jouent ce rôle de courroie de transmission sur tous les sujets ICF.

Le service ICF relaye des informations aux parents sur les questions liées à :

- L'orientation et la connaissance du monde professionnel, par le biais d'actions visant à rapprocher l'école et le monde professionnel.
- La scolarité des élèves en difficulté, en situation de handicap, aux besoins éducatifs particuliers (école inclusive).

Commission PCC Parent Correspondant de Classe

Le PCC est un médiateur, qui crée un climat de confiance, favorise la communication et instaure des liens entre l'ensemble des parents et l'équipe éducative.

En général au nombre de deux par classe, ils sont volontaires.

Loin d'être des « délégués » qui contrôlent et revendiquent, leur rôle est :

Avant le conseil de classe

Être à l'écoute des familles et recueillir leurs observations, par un questionnaire.

Préparer le conseil de classe en collaboration avec le professeur principal.

Pendant le conseil de classe

Ils sont, au nom de tous les parents, des interlocuteurs attentifs, dans l'intérêt de chaque élève. Ils transmettent la synthèse des observations recueillies avant le conseil et prennent note des remarques du conseil utiles aux autres parents.

Après le conseil de classe

Ils rédigent un compte-rendu global qui est soumis au professeur principal et au responsable de niveau, visé par eux, et qui sera transmis aux parents de la classe.

Ils veillent à être ouverts au dialogue et à l'écoute des autres, faire preuve de discrétion, et respecter le devoir de réserve quant aux informations confidentielles concernant les élèves et leur famille. Enfin, ils sont le relais de l'Apel ESSPF et transmettent les informations qui leur sont communiquées, à l'ensemble des parents de leur classe.



Commission Restauration scolaire

La commission de la restauration scolaire est la continuité du projet Eco-école initié en 2021 au sein de l'établissement, autour du thème de l'alimentation.

Cette instance dédiée rassemble les différents intervenants, bénéficiaires et/ou représentants de la restauration.

Elle permet d'identifier les questions récurrentes, de les comprendre, pour répondre au mieux aux préoccupations et aux priorités de chacun.

Travailler en collaboration et en concertation avec toutes les équipes permet aussi de réfléchir à la mise en place d'actions concrètes (anti-gaspillage, tri sélectif, équilibre alimentaire, logistique...) et leur suivi.

Le temps de repas participe au bien-être de tous à l'école. L'Apel a à cœur d'y contribuer en co-construisant avec les équipes de l'établissement.



Commission Écologie

La commission écologie de l'Apel facilite et initie la mise en œuvre d'actions pour le développement du respect de l'homme et de la planète au sein de l'établissement et de l'Apel.

Plus concrètement,

- Elle vérifie que les actions mises en place par l'Apel (kermesse, marché de Noël, café d'accueil...) prennent en compte toutes les dimensions de l'écologie.
- Elle est en lien avec les éco-délégués et soutient leurs actions.
- Elle repère les actions des associations, de la commune, et relaye celles qui semblent intéressantes pour l'Apel, les parents ou l'établissement.

Une partie de la mission de l'éco-parent est de motiver le maximum de personnes à s'impliquer dans les actions écologiques de l'Apel.

Cette année, cette commission écologie est constituée de 3 parents : Rokha Cissokho, Brigitte Duclos, Catherine Gendre Usal.





L'assurance scolaire de votre enfant

CHERS PARENTS

Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2023-2024, **votre enfant bénéficiera de l'assurance scolaire et extra-scolaire** de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, premier assureur de l'enseignement privé.

Les atouts de l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe assurances



Une protection à chaque instant : **24h/24, 365 jours par an, y compris pendant les congés.**



En tous lieux, qu'il soit à l'école, à la maison, à des activités extra-scolaires... ou en voyage à l'étranger !



En toutes circonstances en cas d'accident, de racket à l'école ou sur son trajet...

Grâce au contrat collectif souscrit par votre établissement, vous pouvez profiter d'une assurance scolaire parmi les plus complètes et les plus compétitives du marché.

Garanties	Prestations
Invalidité permanente :	jusqu'à
• inférieure à 66 % - franchise relative ⁽¹⁾ 6 %	45 800 €
• comprise entre 66 % et 85 %	65 000 €
• supérieure ou égale à 86 %	99 500 €
Décès	5 000 €
Traitement médical dont forfait hospitalier franchise relative de 7 jours	21 000 €
Frais médicaux prescrits non remboursés par la Sécurité sociale	155 €
Chambre particulière en cas d'hospitalisation - franchise relative de 7 jours	31 € / jour maxi 365 jours
Soins et frais de prothèse :	
• appareil d'orthodontie	600 €
• dentaires (par dent)	600 €
• auditifs, orthopédiques	800 €
• traitement d'orthodontie rendu nécessaire par l'accident	2 100 €
Frais d'optique - bris de monture, verres ou lentilles	400 €

Garanties	Prestations
Frais de transport	305 €
Frais de rapatriement	1 600 €
Frais de recherche et de sauvetage	10 000 €
Accompagnement psychologique après un accident grave ou une agression	50 € / séance maxi 765 €
Frais de remise à niveau scolaire : cours de rattrapage, frais de garde ou frais de transport - franchise relative de 15 jours consécutifs de scolarité	50 € / jour maxi 1 900 €
Racket et agression dans l'établissement ou sur le trajet : vêtements, clés, papiers administratifs pris en charge sur présentation du dépôt de plainte, une fois par année scolaire	250 €
Instruments de musique : bris ou vol durant les cours, prise en charge une fois par année scolaire et sur présentation du dépôt de plainte en cas de vol. Franchise 30 €	1 100 €

Pour plus d'informations, votre notice d'information sera disponible sur l'Espace Parents à partir du 01 juillet 2023 : <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/rentree-scolaire-2023-2024>

(1) Franchise relative : si le montant du sinistre est inférieur ou égal au montant de la franchise, il n'y a pas d'indemnisation. Si le montant du sinistre est supérieur au montant de la franchise, le montant total du sinistre est indemnisé.

Comment récupérer l'attestation scolaire de votre enfant à partir du 21 août 2023 ?



1

Rendez-vous sur <https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/attestations-eleves>

2

Remplissez le code postal ou département de l'établissement

3

Choisissez votre établissement parmi la liste proposée

4

Renseignez l'identité de votre enfant

5

Remplissez vos coordonnées en tant que représentant légal

Et c'est tout ! Vous recevrez votre attestation à l'email renseigné.

Si vous souhaitez davantage de renseignements sur votre contrat d'assurance scolaire (remboursement, adhésion...), contactez notre service dédié par mail : service.asp@msc-assurance.fr ou par téléphone au **01 56 24 76 00** (suivi du choix 2, puis du choix 1).

Mutuelle Saint-Christophe assurances

277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - Fax : 01 56 24 76 27 - www.saint-christophe-assurances.fr
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497
Opérations d'assurances exonérées de TVA - Art. 261-C du CGI



ensemble scolaire Saint Pierre Fourier

RENSEIGNEMENTS FINANCIERS 2023/2024 2nd degré

Tableau récapitulatif des tarifs : 2023/2024

Cycle	Contribution Familiale	Frais annexes*	Fournitures Scolaires Pédagogiques	Total Annuel
Collège	1 449€	170€	80€ ou 85€ (option Chinois)	1 699€ ou 1 704€
Lycée	1 464€	345€	Pas de fournitures scolaires pédagogiques	1 809€

Le troisième enfant bénéficie d'une réduction de 50% sur la Contribution Familiale. (Gratuité à partir du quatrième enfant.)

*Les frais annexes comprennent : les assurances, les services bibliothèque, audiovisuel, photocopies, les outils numériques (école directe), Pastorale, oraux d'examens avec intervenants extérieurs, frais postaux, ainsi que les frais et actes médicaux.

Cotisation A.P.E.L. 26 € environ

Etude du soir :

nb de jours	1 jour fixe/semaine	2 jours fixes/semaine	3 jours fixes/semaine	4 jours fixes/semaine
coût annuel	172.5 €	345 €	517.5 €	690 €

Le coût unitaire par jour pour cette prestation de service de 1h30 s'élève à 4.79€.

Vous devez verser, lors de l'inscription définitive de votre enfant un acompte de 250 € qui sera déduit sur la scolarité de l'année et 40 € de frais de dossier.

Attention l'acompte reste acquis à l'établissement en cas de désistement de votre part.

REGIME

Les familles ont le choix :

- Externat
- Demi-pension **uniquement pour les collégiens** : Prix forfaitaire annuel

nb de repas hebdomadaires	1 jour fixe/semaine	2 jours fixes/semaine	3 jours fixes/semaine	4 jours fixes/semaine	5 jours fixes/semaine
Coût annuel	297.25 €	594.50€	891.75€	1 189€	1 486.25€

La facturation de la demi-pension est proportionnelle aux nombres de jours inscrits pour l'année scolaire.

Les options de demi-pension sont prises pour l'année scolaire.

La demi-pension est facturée en même temps et de la même façon que les frais de contribution familiale.

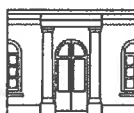
Les changements de statuts ne pourront être obtenus que :

- pour les cas de force majeure (santé, déménagement...) ou modification importante de l'emploi du temps et avec l'accord du Chef d'établissement.
- au 1^{er} janvier, information à retourner à l'économat au plus tard le 10 décembre 2023 ou au 1^{er} avril de l'année scolaire, information à retourner à l'économat au plus tard le 25 mars 2024, pour des changements de convenance personnelle.

Repas occasionnel : 9€ (pour les élèves externes ou pour les demi-pensionnaires déjeunant en dehors des jours fixés et facturés)

Le nombre de places de restauration est très limité c'est pourquoi l'Etablissement ne peut accepter que pour **des raisons médicales (PAI) ou financières dûment justifiées** que l'élève apporte son Pique nique. Il sera alors demandé une somme forfaitaire trimestrielle de 100 € couvrant les frais d'encadrement et d'entretien des locaux.

30/06/2023



252 ter rue du Faubourg Saint Antoine - 75012 Paris
Tél. : 01 53 27 61 90 - Fax : 01 53 27 61 95
E-mail : secretariatprimaire@ecpierefourier.org
<http://www.spfparis12.fr>



13, rue de Prague - 75012 Paris
Tél. : 01 43 43 55 03 - Fax : 01 43 43 65 85
E-mail : secretariat@ecpierefourier.org
<http://www.spfparis12.fr>

REGLEMENT FINANCIER ANNEE 2023-2024

ANNEXE A LA CONVENTION DE SCOLARISATION

1/ Contributions et cotisations

Une seule **facture annuelle** sera établie pour l'année scolaire 2023/2024 qui mentionnera tous les frais liés à la scolarité de vos enfants.

Elle sera consultable sur notre site école directe sur l'onglet « mes documents » fin novembre 2023 ou **envoyée par courrier sur demande**, après que vous aurez choisi définitivement le régime de votre enfant et le nombre de repas par semaine en fonction des emplois du temps.

Cycle	Contribution Familiale	Frais annexes(*)	Fournitures Scolaires Pédagogiques	Total Annuel
Ecole	1 226 €	130€	85€	1 441€
Collège	1 449€	170€	80€ ou 85€ (option Chinois)	1 699€ ou 1 704€
Lycée	1 464€	345€	Pas de fournitures scolaires pédagogiques	1 809€

1.1 Contribution familiale

La contribution familiale fixée annuellement par le Conseil d'Administration est destinée à couvrir les dépenses relevant du caractère propre de l'établissement ainsi que les dépenses de rénovation ou constructions immobilières. Elle couvre également les dépenses de fonctionnement non prises en compte par le forfait d'externat versé par l'Etat et les Collectivités Territoriales comme les assurances, les impôts et les cotisations que l'établissement doit verser aux différentes structures de l'Enseignement Catholique (Diocèse, Urogec...).

Réductions sur la contribution familiale

Les familles ayant au moins trois enfants scolarisés dans notre établissement, bénéficient d'une réduction sur la contribution familiale, hors frais annexes selon le barème suivant :

-50% appliqué sur le troisième enfant

-gratuité à partir du quatrième enfant.

Les parents salariés dans un établissement de l'Enseignement Catholique doivent fournir un certificat de travail de l'année en cours et l'adresser par mail à economat@eclpierrefourier.org **avant le 1 novembre 2023, dernier délai.**

1.2 (*) Frais annexes

Ces frais comprennent les services bibliothèque, photocopies, les outils numériques (Ecole Directe), oraux d'examens avec intervenants extérieurs, frais et actes médicaux, pastorale et l'assurance individuelle accident.

La cotisation assurance individuelle accident sera portée sur la facture annuelle.

Cotisation Apel

La cotisation Apel, d'un montant d'environ 26 € pour l'année et par famille permet de financer des actions et projets pédagogiques, sécuritaires ou éducatifs mis en place dans l'établissement.

La cotisation sera portée sur la facture annuelle.

Les familles qui ne souhaitent pas adhérer à l'Apel doivent le signaler par mail directement à l'économat economat@eclpierrefourier.org **avant le 1 novembre 2023, dernier délai.**

1.3 Demi-pension

Le coût de la demi-pension comprend les coûts des denrées, du personnel, des fluides (eau, électricité, gaz), de l'entretien des locaux, du renouvellement du matériel de cuisine et de la rétribution des surveillants.

Les familles optent pour le régime d'externat ou demi-pension pour leur enfant scolarisé à partir d'un document remis le premier jour de la rentrée scolaire qui est à compléter très rapidement.

Les collégiens disposent d'une carte de cantine utilisable tout au long de leur scolarité pour accéder au self.

La perte ou le vol d'un badge devra être signalé sans délai par l'élève au responsable de niveau, en charge des passages à la cantine. En cas de perte ou de détérioration pour une cause autre que l'usure normale, son remplacement sera facturé au prix de 12.00 euros.

Tarifs de la demi-pension école : prix forfaitaire annuel

nb de repas hebdomadaires	1 jour fixe/semaine	2 jours fixes/semaine	3 jours fixes/semaine	4 jours fixes/semaine
Total annuel	309€	618€	927€	1 236€
Subvention repas	48.25€	96.50€	144.75€	193€
Coût annuel familles	260.75€	521.50€	782.25 €	1 043€

Tarifs de la demi-pension collège : prix forfaitaire annuel

nb de repas hebdomadaires	1 jour fixe/semaine	2 jours fixes/semaine	3 jours fixes/semaine	4 jours fixes/semaine	5 jours fixes/semaine
Coût annuel	297.50 €	594.50 €	891.75 €	1 189 €	1 486.25 €

Les options de demi-pension sont prises pour l'année scolaire.

La demi-pension forfaitaire est portée sur la facture annuelle.

La facturation de la demi-pension est proportionnelle aux nombres de jours inscrits pour l'année scolaire.

Les changements de statuts et de jours de cantine ne pourront être obtenus que sur demande écrite directement auprès de l'économat :

- Pour les cas de force majeure (santé, déménagement...) ou modification importante de l'emploi du temps et avec l'accord du Chef d'établissement.
- Au 1er janvier, information à retourner à l'économat au plus tard le 11 décembre 2023 ou au 1er avril de l'année scolaire, information à retourner à l'économat au plus tard le 25/03/2024, pour des changements de convenance personnelle.

Seule une absence de plus de 4 jours consécutifs, avec certificat médical, donnera lieu à un remboursement du coût de la denrée alimentaire au tarif en vigueur d'environ 5.21€ par jour d'absence.

Repas occasionnel : 9€ (pour les élèves externes ou pour les élèves demi-pensionnaires déjeunant en dehors des jours fixés et facturés)

Les repas occasionnels doivent être réglés soit :

- par un chèque à établir à l'ordre de l'Ensemble Scolaire St Pierre Fourier à adresser au service Economat

- par paiement en ligne sur le site Ecole Directe pour créditer le « porte-monnaie restauration » de votre enfant.

Le détail des passages au self ainsi que le solde est consultable sur le site Ecole Directe dans l'onglet **situation financière « vos porte-monnaie »**.

Chaque famille doit veiller à l'approvisionnement régulier du compte restauration occasionnel de l'élève.

Pour **des raisons médicales (PAI) ou financières** dûment justifiées l'élève apporte son pique-nique. Il sera alors demandé une somme forfaitaire trimestrielle de 100 € couvrant les frais d'encadrement et d'entretien des locaux.

1.4. Etude et garderie du soir

Le choix du forfait annuel est pris pour toute l'année scolaire et porté sur la facture annuelle.

Etude dirigée du soir (pour les élèves des classes primaires). Aucune étude dirigée occasionnelle ne sera appliquée. Les élèves du CP au CM2 seront accueillis de 16h30 à 18h00 à la garderie.

Tarif annuel :

nb de jours	1 jour fixe/semaine	2 jours fixes/semaine	3 jours fixes/semaine	4 jours fixes/semaine
coût annuel	172.50 €	345 €	517.50 €	690 €

Le coût unitaire par jour pour cette prestation de service de 1h30 s'élève à 4.79€.

Garderie (pour les élèves des classes maternelles et des classes primaires non-inscrits à l'étude dirigée)

Tarif annuel :

nb de jours	1 jour fixe/semaine	2 jours fixes/semaine	3 jours fixes/semaine	4 jours fixes/semaine
coût annuel	125 €	250 €	375 €	500 €

Le coût unitaire par jour pour cette prestation de service de 1h30 s'élève à 3.47€.

Pour toute garderie exceptionnelle (maternelle et primaire), il vous sera demandé la somme de 10€.

Etude dirigée du soir (pour les élèves du collège)

Tarif annuel :

nb de jours	1 jour fixe/semaine	2 jours fixes/semaine	3 jours fixes/semaine	4 jours fixes/semaine
coût annuel	172.50 €	345 €	517.50 €	690 €

Les familles optent pour les jours d'étude et garderie pour leur enfant scolarisé à partir d'un document remis le premier jour de la rentrée scolaire qui est à compléter très rapidement.

2/ Frais d'inscription

2.1 Nouvelle inscription :

Toute nouvelle inscription ne devient définitive qu'après versement d'un acompte de 250€ (déduit de la facture de l'année scolaire suivante) et des frais de dossier de 40€ à l'ordre de l'Ensemble Scolaire St Pierre Fourier.

Attention l'acompte reste acquis à l'établissement en cas de désistement de votre part.

2.2 Réinscription 2024/2025 :

L'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire votre enfant si la facture n'est pas acquittée au terme de l'année scolaire 2023/2024.

3/ Modalités de paiement

3.1 Prélèvement bancaire

Les familles souhaitant opter pour ce type de règlement doivent obligatoirement joindre au dossier d'inscription, le mandat de prélèvement SEPA, dûment complété, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire.

Le prélèvement est renouvelé par tacite reconduction au début de chaque année scolaire sauf avis contraire de votre part formulé par mail à l'économat.

En cours d'année, toutes modifications de coordonnées bancaires devront être transmises à l'Economat avant le 25 du mois, un nouveau mandat vous sera adressé.

Les prélèvements se font de Septembre 2023 à juin 2024, au 10 de chaque mois selon les modalités suivantes :

Mois	Montant des prélèvements	Type de prélèvements
Septembre, Octobre, Novembre	185€ par enfant	Forfaitaire
Décembre à juin	prélèvement de 1/7 ème du solde de la facture	Réajusté selon l'échéancier de la facture annuelle

En cas d'impayés, le montant du prélèvement rejeté ainsi que les frais de rejet seront à régulariser par chèque auprès de l'économat.

Au bout de deux prélèvements rejetés consécutifs, ce mode de règlement sera supprimé.

Autres moyens de paiement :

3.2 Chèques : Les chèques sont à établir à l'ordre de l'Ensemble Scolaire St Pierre Fourier avec les références du payeur. Paiement mensuel le 10 de chaque mois:

Mois	Modalités de paiement	type
Septembre, Octobre, Novembre	3 chèques de 185€ par enfant	forfaitaire
Décembre à juin	règlement de 1/7ème du solde de la facture	Réajusté

Paiement au trimestre aux dates indiquées :

Mois	Date	Modalités de paiement	type
1er trimestre	10/09/2023	1 chèque de 555€ par enfant	forfaitaire
2ème trimestre	10/12/2023	Règlement de 1/2 de la facture	réajusté
3ème trimestre	10/03/2024	Règlement du solde de la facture	réajusté

3.3 Espèces : Le paiement en espèces s'effectue selon la réglementation en vigueur à l'économat uniquement sur rendez-vous.

3.4 Virements : Pour les paiements par virement, merci de contacter le service comptabilité.

3.5 Paiement en ligne sur le site Ecole Directe.